

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE



À noter! Ce document est proposé à titre d'exemple. Il intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer dans un tel document et doit être établi sur papier à en-tête de l'organisme de formation.

Raison sociale de l'organisme de fo Enregistré sous le numéro de décla	ormation :
(En l'absence de N°, indiquer « demande de déclar	
	eprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
N° SIRET:	
CONTRATINE	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
	s L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)
(Artiolet	s L.0303-3 a L.0303-7 du Gode du llavally
Entre les soussignés :	
'organisme de formation : (Nom et a	odresse de l'organisme de formation)
représenté par	
Et le cocontractant :	(Nom, prenom et adresse du cocontractant)
Est conclu un contrat de formation prof 7 du Code du travail.	fessionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-
7 du Code du travail.	
Auticle des Obiet	
Article 1er - Objet En exécution du présent contrat. l'organis	me de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Article 2 - Nature et caractéristiques	s de l'action de formation
L'action de formation entre dans la caté	égorie des actions de prévues par l'article L.6313-1 du
Code du travail.	sgone dee deliene de provides par l'article 2.56 l'e l'ad
☐ Elle a pour objectif	
dálivrá(a) au etagiaira	(ex : attestation / certificat / diplôme, etc.) sera
□ Sa durée est fixée à heures.	
Le programme de l'action de formati	ion figure en annexe du présent contrat.
<u> Article 3 - Niveau de connaissances</u>	s préalables requis
Afin do quivro au mious l'action de format	tion curvicás (si l'action est qualificats / contificats signifor « et d'abtenir le
	tion susvisée <i>(si l'action est qualifiante / certifiante, ajouter « et d'obtenir la</i> re »), le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée
	s) suivant :



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Article 4 - Organisation de l'action de formation
L'action de formation se déroulera du/ au/ à
Elle est organisée pour un effectif de stagiaires.
La formation est dispensée dans les conditions suivantes (à préciser): - Moyens pédagogiques et techniques : - Modalités de contrôle des connaissances :
Le(s) formateur(s) sera/seront
(Les conditions détaillées peuvent figurer en annexe du présent contrat)
Article 5 – Modalités d'évaluation, de contrôle des connaissances et de sanction Procédure d'évaluation qui permette de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel.
Article 6 - Movens permettant de suivre l'exécution de l'action L'organisme s'engage à suivre l'exécution de l'action au moyen d'états d'émargement type signés par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation.
Article 7 - Délai de rétractation À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de : (rayer la mention inutile) - dix jours pour se rétracter - quatorze jours pour se rétracter (contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors
établissement)
Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
Article 8 - Dispositions financières
Le prix de l'action de formation est fixé à € (précisez HT ou TTC, selon l'imposition ou non de l'organisme de formation à la TVA)
Une partie du prix susmentionné à hauteur de
Le stagiaire s'engage à verser la somme de
- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de
Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix dû par le stagiaire.
 Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier suivant :
€ le/ (ou)
€ toutes les heures de formation réalisées.

(A préciser si dispositions particulières en cas d'absence)



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Article 9 - Interruption du stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat :

- Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis
- Indemnisation pour les heures non suivies du fait du stagiaire (facultatif et à préciser)
- Indemnisation du stagiaire en cas de défaillance de l'organisme de formation (facultatif et à préciser)

Article 10 - Rèalement des litiaes

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de sera seul compétent pour régler le litige.

Г	ait ei	i doub	ie exem	ipiaire,	
À					, le

Cait an dauble avenuelaire

Pour le stagiaire

(Nom et prénom du stagiaire et signature,)

Pour l'organisme

(signature, nom et qualité du représentant de l'organisme, signature et cachet)

ANNEXES À LA CONVENTION

- Programme détaillé de l'action de la formation
- Conditions détaillées de la mise en œuvre de la formation (cf. Article 4)